

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 26 AVRIL 2017

L'an **deux mille dix-sept** et le **vingt-six** du mois **d'avril à 16 h 30,**

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **19 avril 2017.**

Date d'affichage : **20 avril 2017.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Armel AÏTA - Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –

Etaient absents : MM. Bernard BATIFOULIER – Denis MALOSSANE - Lionel VOGEL -

Absent représenté :

M. Henri COSENZA, donne pouvoir à M. François GRECO -

Secrétaire de séance : M. Francis GRAÖ –

DELIBERATION N° 2017/15 Pour : 07 Contre : 00 Abstention : 00

**OBJET : CONVENTION - CADRE DE PARTENARIAT POUR LA FORMATION
AVEC LE C.N.F.P.T.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que depuis plusieurs années, des conventions cadre de partenariat entre le CNFPT et la Commune de Montagnac – Montpezat sont signées afin de répondre aux besoins de formation des agents de la collectivité.

Il précise que cette convention est le document indispensable et préalable afin de permettre aux agents communaux de suivre les diverses actions de formations et dispositifs pour lesquels le CNFPT sera sollicité. Celle-ci n'engage pas, en l'état, la commune, mais précise le cadre d'une éventuelle commande.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention – cadre de formation RC 17, au titre de l'année 2017.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la convention – cadre de formation, pour l'année 2017 (RC 17) avec le CNFPT, telle que présentée par Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO